



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR) COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière Le jeudi 13 février 2025, salle Defalque Compte rendu

Participants :

- Pour la CLDR de Court-Saint-Etienne : 18 membres (8 quart communal / 10 hors quart communal)
15 excusés / 7 absents
+ Invités : 10 candidats CLDR
- Pour l'administration communale de Court-Saint-Etienne : Valentine DE MERODE (Agent relais PCDR)
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement) : Nicolas BOSMANS Laetitia LAMARCQ

Copie:

- Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR www.cse2030.info
- Aux membres de la CLDR
- Au Collège communal de Court-Saint-Etienne
- Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR
- À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)
- A la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.

Annexe :

- Annexe 1 : feuille de présences
- Annexe 2 – Présentation nouveaux et candidats
- Annexe 3 – Présentation séance plénière
- Annexe 4 – Rapport annuel 2024

Ordre du jour :

Partie 1 : Pré-séance d'information à destination des nouveaux membres et candidats

Partie 2 : Séance plénière

1. Accueil et approbation du PV du 8 avril 2024
 2. Composition de la CLDR : état de la composition et avis sur candidatures citoyennes
 3. Avis sur le rapport annuel 2024 et programme de travail 2025
 4. Retour sur les travaux du GT nature
 5. Divers
-

Partie 1 : Pré-séance d'information à destination des nouveaux membres et candidats

Slides en annexe 2.

Partie 2 : Séance plénière

1. Accueil et approbation du PV du 8 avril 2024

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Composition de la CLDR : état de la composition et avis sur les nouvelles candidatures citoyennes

La CLDR est actuellement composée de 40 membres : 29 pour la part citoyenne + 11 membres du quart communal.

3 démissions sont à acter ce soir : F. Balsat, J-F Rees et JP Lefin.

Par ailleurs, deux anciennes membres « citoyennes » sont devenues membres du quart communal (voir ci-après) : G. Coppens et I. Evrard.

Suite aux élections communales, le Conseil communal a désigné ses nouveaux représentants à la CLDR :

Atout Court	F. Dumont de Chassart - A. Ectors - J-C. Jaumotte - M. Laroche - B. Peyskens - S. De Wevere
Court Ensemble	G. Coppens - C. Melin - V. Ridelle - JL de Wilde
CSE+	I. Evrard

Un appel à candidature a été lancé pour renforcer la part citoyenne. En effet , le quart communal ne peut normalement pas dépasser les 25% de la CLDR et est actuellement à 27,5%.

L'appel a permis de réunir 11 candidatures : Philippe Allard, Akira Zambrano-Louant, Anne Chevalier, Xavier Deleclos, Emilie Vandam, Patrick Rolus, Marion Deleuze, Michel Tricot, Isabelle Lamfalussy, Claire Gilliot, Filip Vandenbroecke.

Les candidats ont été invités à cette séance et une préséance d'information a eu lieu avant cette séance plénière.

Conclusion :

→ Avis favorable de la CLDR sur les 11 candidatures citoyennes

3. Avis sur le rapport annuel 2024 et le programme de travail 2025

3.1 - Rapport annuel 2024

La FRW rappelle le contexte de ce point pour les nouveaux candidats à la CLDR.

- Une fois le PCDR approuvé, chaque année, un rapport annuel est à rentrer au SPW pour le 31 mars, avec :
 - **Etat d'avancement de la mise en œuvre du PCDR**
 - **Programme de travail de la CLDR**
 - **Projection à 3 ans de rentrée de dossier de demande de convention**
- Le rapport annuel doit être approuvé par le Collège et le Conseil communal
- La version finale est transmise pour information à la CLDR

Une première version de rapport annuel a été envoyé par mail à la CLDR. Celle-ci se compose d'un document word ainsi qu'un tableau excel récapitulatif l'état d'avancement des projets du PCDR.

3.1.1. Activités de la CLDR en 2024

La CLDR est normalement tenue de se réunir au moins 4 fois par an en plénière. Il y a cependant une tolérance les années électorales.

La CLDR s'est réunie 2 fois en plénière. Le GT nature de la CLDR a par ailleurs tenu 3 réunions.

La CLDR a été active malgré la période électorale .

3.1.2 Etat d'avancement de la mise en œuvre du PCDR

L'année 2024, première année de mise en œuvre du PCDR fut quelque peu ralentie par la période électorale.

Néanmoins :

- 1 première convention DR obtenue pour l'aménagement d'une place de village à Beaurieux
- 9 projets en cours / action continue
- La moitié du lot 1 est en cours (55%)
- Le GT nature de la CLDR a été mis sur pieds en 2024 et s'est réuni 3 fois
- Une édition du budget participatif s'est tenue en 2024 (2 projets lauréats)

→ Détails voir présentation en annexe 3

Questions / remarques de la CLDR :

- FP 1.9 - Stratégie sportive : à quoi aurait servi le stagiaire ?
→ FRW : l'idée de la Commune était qu'un étudiant stagiaire puisse faire le travail d'inventaire de l'offre d'activités et d'infrastructures sportives afin de faciliter la réflexion dans un second temps sur la fixation des priorités en matière de projets sportifs.
- FP 1.5 - « Renforcer la politique de préservation des zones naturelles »
 - Schéma de développement communal : qui sont les membres CLDR ayant suivi le projet ?
→ Ndlr : Appel à manifestation d'intérêt lancé par mail le 4 mars 2024 auprès de la CLDR. Deux personnes ont posé leur candidature : Monsieur J-P Lefin et Monsieur P. Finet.
 - Où se situe la Roselière ?
→ FRW : rue de la papeterie à Beurieux. [La fiche projet](http://www.cse2030.info) (téléchargeable sur www.cse2030.info) fournit un plan de situation du projet.
- FP 2.7 - Soutien à l'agriculture durable : qui est derrière « Farming for climate » ?
→ Commune : il s'agit d'une équipe agronome spécialisés en agroécologie. Voir www.farmingforclimate.org
- FP 3.3 - Créer et aménager une salle de village à Tangissart : la Commune vient d'acquérir la salle. Or, le projet est en lot 3. N'y aurait-il pas lieu d'enclencher le projet plus rapidement dans la mise en œuvre, voire de rentrer une demande de convention ?
→ FRW : dans l'absolu c'est possible d'avancer l'enclenchement d'un projet en lot 3. Toutefois, il faut avoir en mémoire que les fiches du lot 3 sont « rudimentaires ». Cela veut dire qu'il y aurait un très gros travail d'actualisation de la fiche projet. La rentrée d'une demande de convention demandera donc un travail plus important que pour une fiche du lot 1.
- FP 1.6 - Accroître l'utilisation des énergies renouvelables : le projet ne concerne-t-il que les bâtiments publics ?
→ FRW : la Commune a la volonté d'avancer sur l'isolation des bâtiments publics mais la fiche projet comprend aussi des aspects de sensibilisation et mobilisation des habitants / du secteur privé.
- Budget participatif :
 - Améliorer la communication : les flyers n'étaient pas « parlants »
 - Augmenter la durée de délai pour la rentrée d'un dossier. Deux mois cela peut paraître long mais pour mobiliser le secteur associatif, c'est court.→ La Commune est consciente des améliorations à apporter en matière de communication et d'accompagnement des candidats porteurs. Elle compte aussi sur le rôle « d'ambassadeur » des membres de la CLDR pour faire connaître le budget participatif.

Par ailleurs, Le projet d'abris vélo est mis en attente de quelques mois car une modification du CoDT va faciliter la réalisation du projet.

3.2 - Avis sur le programme de travail 2025

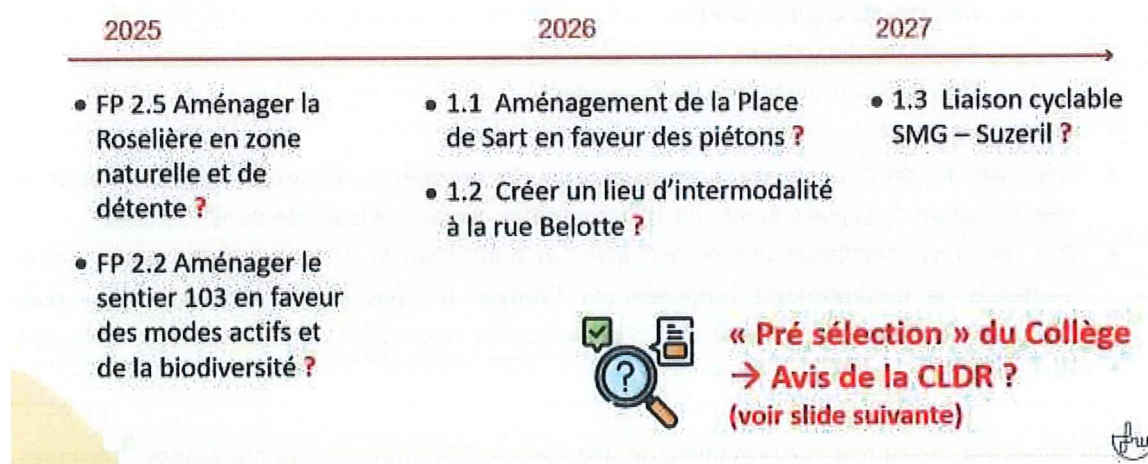
Proposition de programme de travail 2025

Le Collège propose de se concentrer en ce début de législature sur la constitution de dossiers de demande de convention Développement rural.

Par rappel, le rapport annuel doit comporter une projection à trois ans (sans engagement) des convention développement rural que la Commune compte déposer au SPW
En préparation à cette réunion, le Collège a analysé les possibilités en fonction de l'état d'avancement des dossiers.

Avis sur la programmation à 3 ans

!! Projets en convention Développement Rural uniquement



Par un travail en sous-groupes puis en plénière, un avis est demandé à la CLDR sur la projection à trois ans de conventions DR.

Conclusion :

Préférences de la CLDR pour la projection de rentrée de dossiers de convention à trois ans :

2025 : Aménagement du sentier 103 en faveur des modes actifs et de la biodiversité (FP 2.2)

2026 : Aménagement de la Place de Sart (FP 1.1)

2027 : Aménagement de la Roselière en zone naturelle et de détente (FP 2.5)

Par ailleurs, vu l'acquisition récente de la salle de Tangissart par la Commune, la CLDR propose également que les réflexions sur la création/aménagement d'une maison de village à Tangissart (fiche projet 3.3) soit avancée dans la programmation initiale du PCDR.

→ Voir l'ensemble des résultats et commentaires de la CLDR dans le tableau en annexe 5

4. Retour sur le lancement du GT Nature

Valentine de Merode (service environnement) explique les actions principales ayant découlées des réflexions du GT nature depuis son lancement :

- Rentrée de projets dans le cadre du dernier appel régional « BiodiverCité » :
 - Journée de l'arbre : distribution de plants
 - Nichoirs à chauve-souris
 - Animations chauve-souris
 - Panneaux didactiques
 - Caméras pour nichoirs dans les écoles
- Divers projets de plantations
- Réponse au droit de tirage « végétalisation de quartier » : le projet du PCDR pour la végétalisation de la place Baudouin 1^{er} pourra être concrétisé (subside de +/- 99.000€)
- Des réunions spécifiques ont eu lieu avec un Auteur sur la définition d'une trame noire. Toutefois, la méthodologie proposée par l'Auteur n'a pas permis d'aboutir à un plan d'action. La Commune est en attente d'une nouvelle proposition de méthodologie de la part de l'Auteur.

Valentine réfléchit à présent à la manière de structurer le GT nature ainsi qu'aux étapes ultérieures de travail.

Questions / remarques de la CLDR :

- Le GT nature devrait être associé pour la réflexion sur la création de nouvelles réserves naturelles évoquée dans le rapport. Quelle sera par ailleurs la base de réflexion ?
→ Service environnement : le complément de diagnostic environnemental du PCDR est la base de départ de réflexion du GT nature. Il comporte beaucoup d'informations.
- Des liens devraient être établis entre l'étude trame noire et l'étude PCM en cours de finalisation.

5. Divers

/

Compte-rendu approuvé par la CLDR le .././.. 24/04/25

Pour le Secrétariat,
Nicolas Bosmans
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président de la CLDR,
Jean-Christophe JAUMOTTE



Signature
numérique de
Nicolas Bosmans
(Signature)
Date : 2025.09.10
11:59:44 +02'00'



Opération de développement rural de Court-Saint-Etienne

Information aux nouveaux membres et
candidats

13/02/25

A large, colorful 3D sign spelling out the word "welcome" is placed on a grassy lawn. The letters are in various colors: 'w' is blue, 'e' is yellow-green, 'l' is orange, 'c' is blue, 'o' is orange, 'm' is yellow-green, and 'e' is blue. The sign is set against a background of lush green foliage and trees.

welcome

**Pour commencer,
faisons connaissance...**

01

La Fondation Rurale de Wallonie

La Fondation Rurale de Wallonie ?



UN ORGANISME
PRIVÉ,
INDÉPENDANT
ET
PLURALISTE

EN CHARGE DE
MISSIONS
DE SERVICE PUBLIC
(CONVENTION
CADRE AVEC LA
RÉGION WALLONNE)

PRÉSENT POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DES RÉGIONS RURALES
DE WALLONIE,
PAR L'ENCADREMENT
DES PROJETS
ÉCONOMIQUES,
SOCIAUX, CULTURELS
ET ENVIRONNEMENTAUX



ODR



BiodiverCité



PBE



**Interface
leader**



Expertises



**Accompagnement des
budgets participatifs**

Le rôle de la FRW dans l'accompagnement des ODR



ANIMER

Processus participatif, réunions de coordination, communication, échanges d'expérience...



CONSEILLER

Méthodologie élaboration PCDR, convention DR, mise en œuvre des projets...



RELAYER

Préoccupations du local vers les niveaux supérieurs

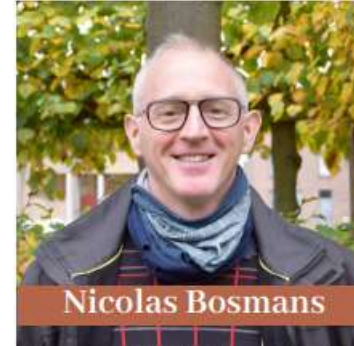
L'équipe FRW en Brabant-Hesbaye

Bureau situé à Louvain-la-Neuve



Agent traitant

Nicolas Bosmans; n.bosmans@frw.be, 010 237 807



Agent appui

Laetitia Lamarcq, l.lamarcq@frw.be 010 237 803



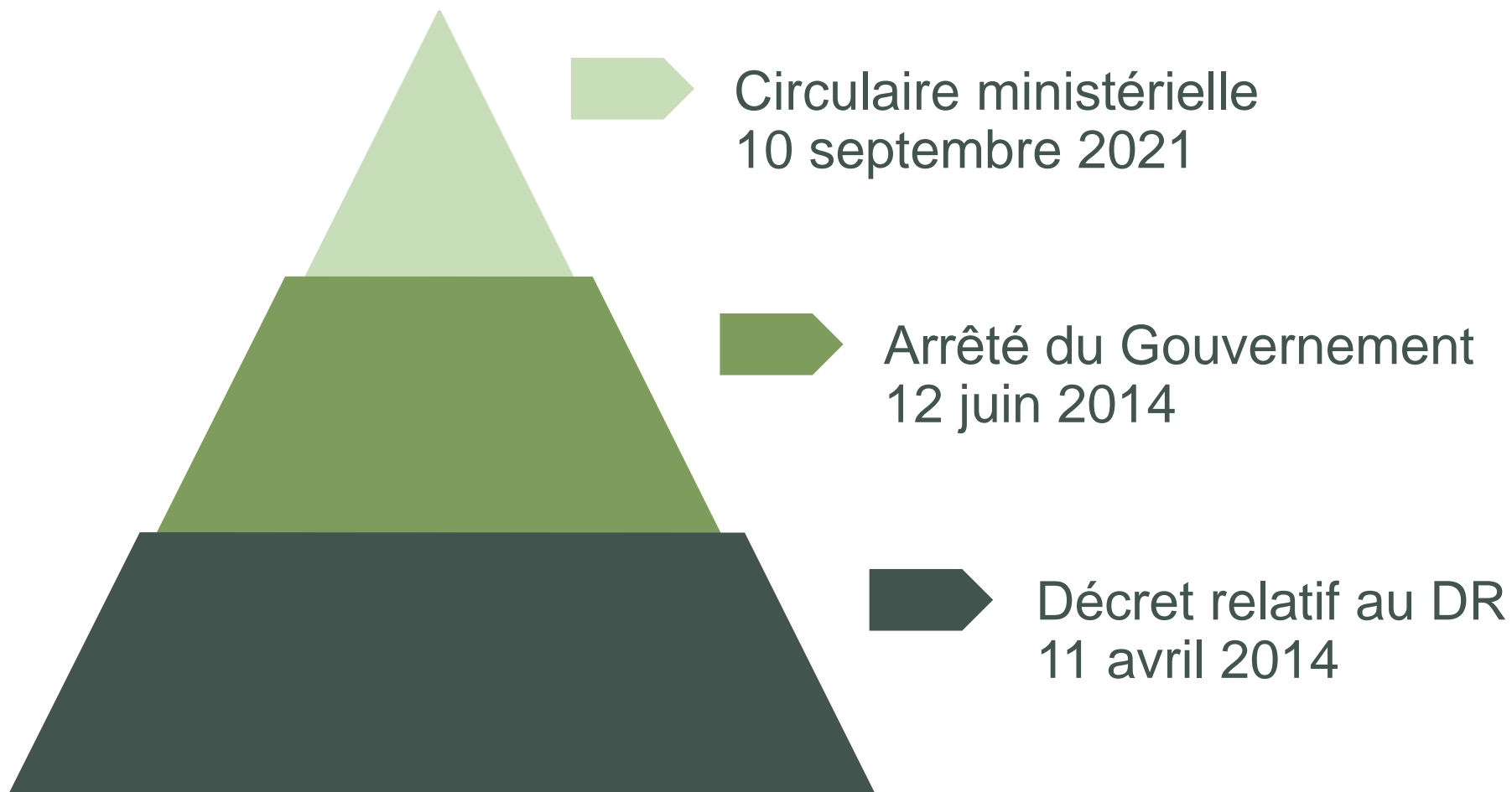
Plus d'info sur la FRW et l'ODR?

www.frw.be

02

**Les Opérations
de Développement Rural (ODR)**

Le cadre législatif des ODR



Une ODR : plusieurs intérêts



Priorités d'avenir



Moyens financiers



Mobilisation

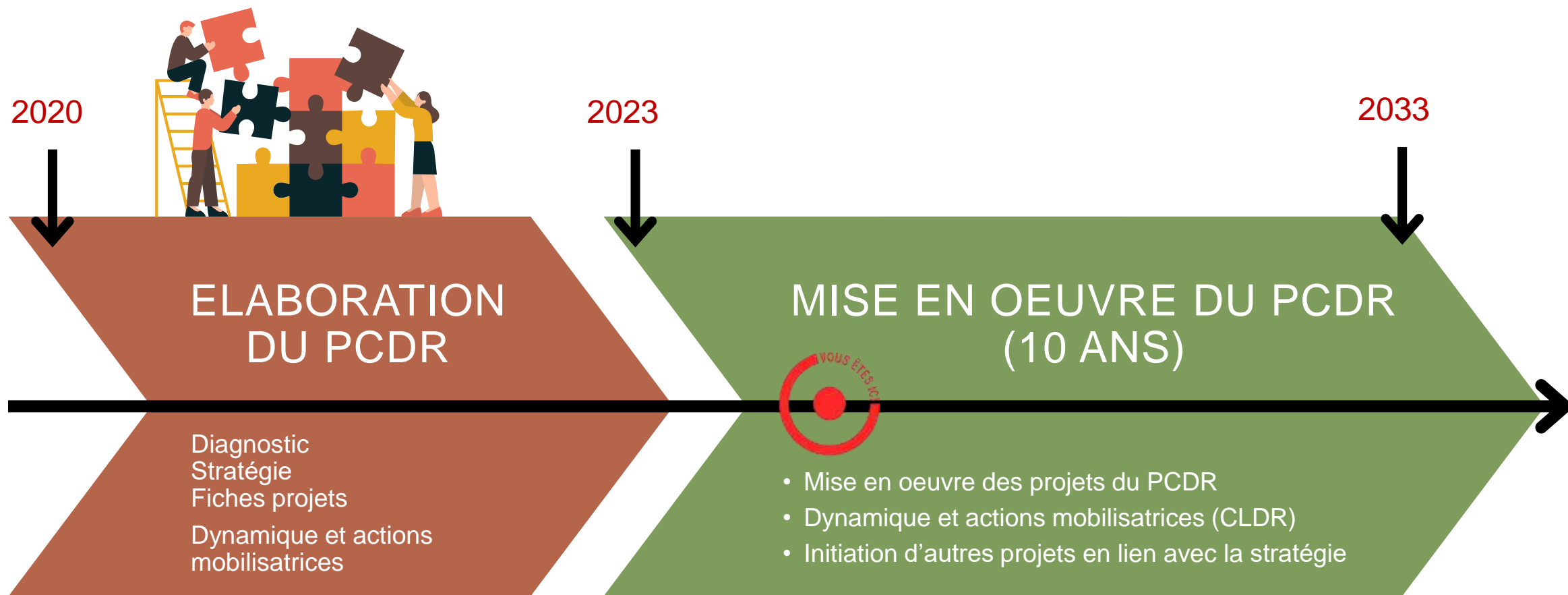


Projet global et durable



Réalisations concrètes

Les deux grandes étapes d'une ODR



Les acteurs d'une ODR



- + La commune
- + La population
- + La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
- + L'organisme d'accompagnement
- + Le SPW- Développement rural

03

La CLDR

La Commission Locale de Développement Rural ?



Organe consultatif officiel de la Commune chargé de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation du PCDR (60 pers. Max)

Un **Règlement d'Ordre Intérieur**

4 réunions par an obligatoires (au min.)

Réunions plénières et visites de terrain

Suivi de la participation : courriers de relance une fois par an aux membres en défaut + appel à candidatures si nécessaire

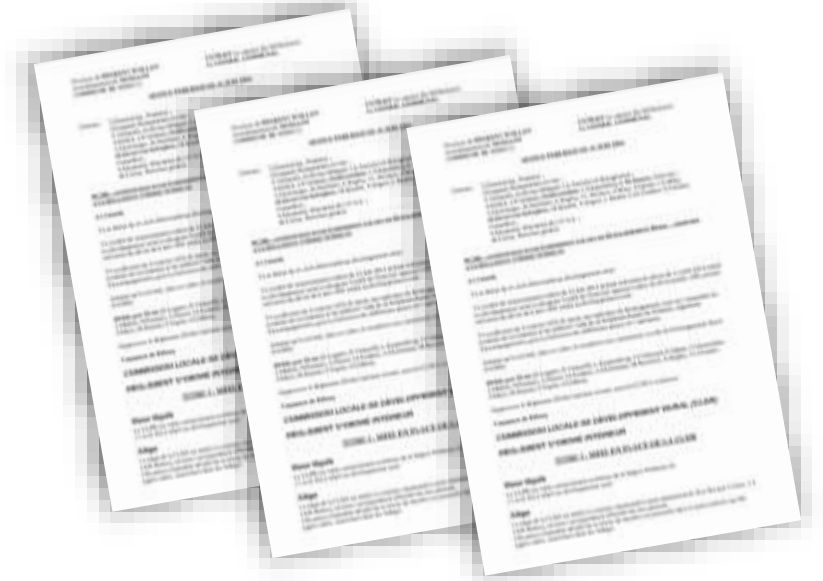
La CLDR, le moteur participatif des ODR

Rôles et missions

- **Elaborer, suivre et évaluer** le PCDR
- **Relayer** les aspirations de la population
- **Proposer** des idées pour le développement du territoire
- **Répondre** à des demandes d'avis
- **Porter** des projets et des actions mobilisatrices



La CLDR : un Règlement d'Ordre Intérieur...



**... mais surtout
un état d'esprit !!**

Pour une dynamique réussie...



1. **Respect et convivialité**
2. **Construisons et prenons de la hauteur sur le quotidien !**
3. **Réfléchir à l'échelle de son village, de la commune**
4. **Etre conscient du rôle de chacun**
5. **Avancer sur des actions à court terme et à long terme**

QUIZ
Time

**Testons vos
connaissances !**

Sortez vos petits cartons 😊

1 2 3 4

QUESTION N°1



Que veut dire PCDR ?

1. Plan communal de Développement Rural

2. Passion Chats, Dindons et Rats

3. Programme communal de Développement Rural

4. Programme communal de déploiement rural

QUESTION N°2



Quelle proposition est incorrecte?

1. La CLDR est une commission d'avis, d'information, de consultation, de concertation

2. La CLDR a un pouvoir décisionnel pour le choix et la mise en œuvre des projets du PCDR

3. La CLDR est chargée de coordonner des groupes de travail, si besoin

4. La CLDR est chargée du suivi de la mise en œuvre des projets

QUESTION N°3



Je serai considéré comme démissionnaire si...

1. Je n'assiste pas à 2 réunions successives

2. Je n'assiste pas à minimum 3 réunions successives et si je ne donne pas réponse dans les 10 jours ouvrables au courrier envoyé par le Président

3. Je n'arrive pas à l'heure

4. Je ne lis pas convenablement les documents préparatoires ou les comptes rendus des réunions

QUESTION N°4



La Commission Locale de Développement Rural doit se réunir...

1. Au minimum 2 fois par an

2. Au minimum 4 fois par an

3. Autant de fois que la Commune le souhaite

4. 10 fois par an



QUESTION N°5



Pour valider une décision, le Quorum de 50% des membres citoyens (hors élus au Conseil) n'est pas nécessaire quand...

1. La CLDR approuve un avant-projet de PCDR

2. La CLDR demande d'activer une convention pour un projet en Développement rural

3. La CLDR demande d'activer un budget participatif en Développement Rural

4. La CLDR valide l'esquisse d'un auteur de projet

QUESTION N°6



Puis-je venir à chaque réunion avec mon voisin ?

1. Oui bien sûr, c'est un citoyen comme un autre

2. Non, parce que la composition est arrêtée par le Conseil communal

3. Oui, s'il a prévenu la FRW et la Commune auparavant.

4. Non, parce qu'il n'est pas possible d'accepter deux habitants d'un même village.

QUESTION N°7



La CLDR est composée de ...

1. Au minimum 10 membres dont la moitié de membres élus du Conseil Communal

2. Au minimum 20 membres dont max 1/3 de membres élus du Conseil Communal

3. Au minimum 20 membres dont max 1/5 de membres élus du Conseil Communal

4. Au minimum 20 membres dont max 1/4 de membres élus du Conseil Communal



QUESTION N°8

Je suis repris comme suppléant, quelle est la différence avec mon effectif ?

1. Il n'y a aucune différence

2. Je n'ai pas le droit de vote

3. Je ne peux pas assister à toutes les réunions

4. Ma voix vaut la moitié de celle de mon effectif

QUESTION N°9



En acceptant le R.O.I de la CLDR, je suis conscient que...

1. Les photos prises en cours de réunions peuvent être utilisées par la Commune

2. Mes données seront utilisées par la Commune dans le cadre de l'ODR

3. J'ai un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de mes données

4. Toutes les propositions sont correctes



QUESTION N°10



Quelle est l'adresse du site internet sur lequel nous faisons le suivi de l'ODR ?

1. www.court-st-etienne.be/développement

2. Il n'existe pas de site internet de l'ODR

3. www.cserural.be

4. www.cse2030.info

Avez-vous des questions ?



04

Le PCDR de Court-Saint-Etienne

La stratégie du PCDR

Les nombreuses informations issues des consultations citoyennes combinées à l'analyse initiale du territoire (formant ensemble le diagnostic partagé) ont permis de faire émerger 5 grands enjeux pour le territoire de Court-Saint-Etienne. Chacun de ces enjeux est décliné en plusieurs objectifs.

1 Gérer et sécuriser les déplacements



- 1.1 Favoriser et sécuriser les modes actifs au sein des villages et en lien avec le centre de Court-Saint-Etienne
- 1.2 Développer la multimodalité dans le centre de Court-Saint-Etienne
- 1.3 Apaiser la circulation dans les villages

2 Protéger et gérer les ressources naturelles



- 2.1 Renforcer le réseau écologique et la biodiversité
- 2.2 Préserver les zones naturelles
- 2.3 Limiter les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

3 Soutenir le secteur agricole



- 3.1 Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts
- 3.2 Développer l'agriculture durable

4 Créer des lieux de vie et infrastructures collectives



- 4.1 Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives
- 4.2 Renforcer et moderniser les infrastructures sportives
- 4.3 Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles
- 4.4 Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises

5 Développer les activités économiques et touristiques



- 5.1 Redynamiser les activités commerciales
- 5.2 Favoriser le développement des activités économiques et des emplois
- 5.3 Développer le tourisme en milieu rural

Les projets du PCDR

LOT 1 : 9 projets



- 1.1 Aménager la place de Sart en faveur des piétons
- 1.2 Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte
- 1.3 Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
- 1.4 Renforcer les projets en faveur de la biodiversité
- 1.5 Renforcer la politique de préservation des zones naturelles
- 1.6 Accroître l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire
- 1.7 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
- 1.8 Aménager une place de village à Beaurieux
- 1.9 Définir une vision stratégique en matière de sport

Les projets du PCDR

LOT 2 : 11 projets



- 2.1 Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en faveur des modes actifs
- 2.2 Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité
- 2.3 Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
- 2.4 Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
- 2.5 Aménager la roselière en zone naturelle et de détente
- 2.6 Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux
- 2.7 Prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables
- 2.8 Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne
- 2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart en faveur des modes actifs et de la convivialité
- 2.10 Créer un aménagement convivial au Hall n°11
- 2.11 Valoriser les itinéraires de promenades

Les projets du PCDR

LOT 3 : 12 projets



- 3.1** Développer les voitures partagées dans les villages
- 3.2** Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs
- 3.3** Créer et aménager une salle de village à Tangissart
- 3.4** Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords
- 3.5** Aménager les abords du complexe sportif rénové et de la nouvelle salle de gymnastique contiguë
- 3.6** Mettre en œuvre un projet en matière de sport
- 3.7** Créer une plateforme d'échange entre les associations
- 3.8** Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoirs et pratiques
- 3.9** Rénover le bâtiment du foyer populaire et y aménager une salle polyvalente à destination des acteurs locaux
- 3.10** Evaluer les besoins et créer un espace de co-working
- 3.11** Redynamiser le marché hebdomadaire
- 3.12** Accroître l'attractivité du centre et des commerces

Avez-vous des questions ?



Plus d'infos ?

Visitez le site www.cse2030.info



OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE COURT-SAINT-ETIENNE

[ACTUALITÉS](#)

[L'ODR, C'EST QUOI ?](#)

[LES PROJETS](#)

[COMMENT M'IMPLIQUER ?](#)

[INFOS PRATIQUES](#)

[AGENDA](#)

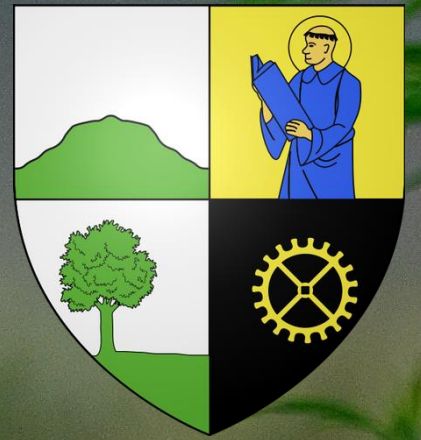
Bienvenue sur le site de l'Opération de Développement rural de Court-Saint-Etienne !

La **Commune** s'est lancé en 2020 dans une Opération de Développement Rural (ODR). Ce site vous permettra de connaître les actualités de l'opération et de vous y impliquer. L'ODR un processus participatif mené par la Commune avec les citoyens et qui débouchera sur la réalisation d'une trentaine de projets entre 2024 et 2034.



MERCI
pour votre attention !





PCDR de Court-Saint-Etienne

Commission locale de développement rural

13 février 2025

Ordre du jour

Accueil – brisons la glace !

1. Approbation du PV du 8 avril 2024
2. Composition de la CLDR : état de la composition et avis sur candidatures
3. Rapport annuel 2024 : présentation et avis de la CLDR
4. Programmation des conventions à trois ans : avis CLDR
5. Divers

ACCUEIL

Brisons la glace pour
faire connaissance
entre anciens et
nouveaux !





LES POINTS COMMUNS

Créer des groupes de 6 à 8 personnes, et trouvez un **maximum de points communs en 5 minutes !**

Tentez d'être originaux car à la fin, chaque groupe donnera sa liste de points communs en plénière.

Le groupe gagnant est celui qui aura trouvé le plus grand nombre de points communs, voire les points communs les plus originaux ou les plus importants pour une CLDR !

PHOTO DE LA NOUVELLE CLDR



01

Approbation du compte rendu de la
dernière réunion de CLDR

Compte rendu de la réunion de CLDR du **8 avril 2024**

Questions ?

Remarques ?



02

Composition de la CLDR et candidatures

Etat de la composition au 13/02/25



Un lieu de dialogue, de propositions,
d'avis et de co-construction !

40 membres au 13/02/25
(11 quart communal + 29 citoyens)

- **2024-25 : 3 démissions (F Balsat, J-F Rees, JP Lefin) + 2 membres Hors Quart Communal devenues Quart Communal (Gaëtane Coppens et Isabelle Evrard).**
- **28/01/25 : Désignation du nouveau Quart communal (11 membres)**

Atout Court	F. Dumont de Chassart - A. Ectors - J-C. Jaumotte - M. Laroche - B. Peyskens - S. De Wevere
Court Ensemble	G. Coppens - C. Melin - V. Ridelle - JL de Wilde
CSE+	I. Evrard

- **Présidence CLDR : Jean-Christophe Jaumotte**

Etat de la composition au 13/02/25

Envie de participer à la dynamique de votre Commune ? Rejoignez la Commission Locale de Développement Rural de Court-Saint-Etienne jusqu'au 26 janvier 2025 !

19/12/2024

0 Commentaires

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL
DE COURT-SAINT-ETIENNE

REJOIGNEZ

*La Commission Locale de
Développement Rural !*



APPEL À CANDIDATURES
jusqu'au 26/01/2025

www.cse2030.info

Appel à candidatures pour renforcer la part citoyenne de la CLDR

Communication lancée en décembre 2024 jusqu'au 31 janvier 2025 : FB, site communal, site ODR, affiches à Beaurieux,

→ **11 candidatures reçues** :

Philippe Allard, Akira Zambrano-Louant, Anne Chevalier, Xavier Deleclos, Emilie Vandam, Patrick Rolus, Marion Deleuze, Michel Tricot, Isabelle Lamfalussy, Claire Gilliot, Filip Vandenbroecke.

Nouvelles candidatures CLDR



**Un petit mot des candidats
présents ce soir ?**

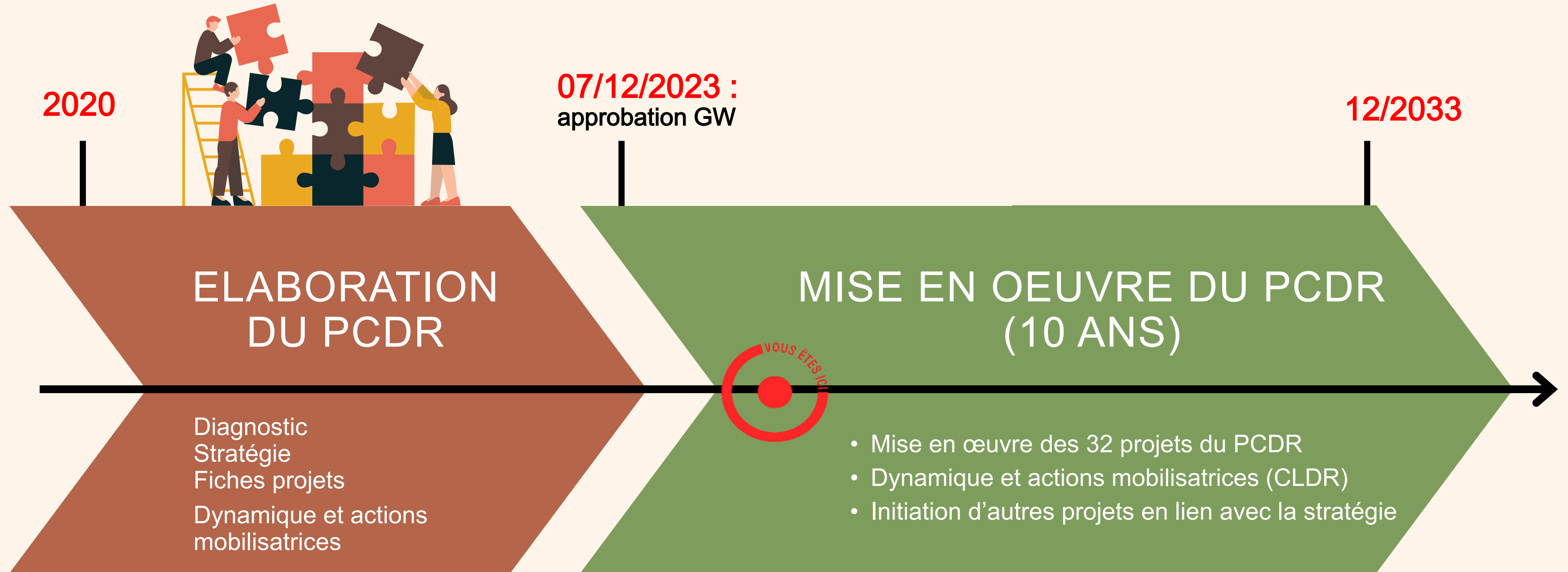


**Avis de la CLDR sur les
candidatures**
→ Approbation au Conseil co de mars

03

Rapport annuel 2024

Le PCDR de CSE : où en êtes-vous ?



Les projets du PCDR

<https://www.cse2030.info/les-projets.html>



Un **diagnostic participatif** et **une stratégie** formulée autour de **5 enjeux**

- 1** Gérer et sécuriser les déplacements 
- 2** Protéger et gérer les ressources naturelles 
- 3** Soutenir le secteur agricole 
- 4** Créer des lieux de vie et infrastructures collectives 
- 5** Développer les activités économiques et touristiques 

32 fiches-projets répartis en **3 lots**

1^{ère} demande de convention :

« Aménagement d'une place de village à Beaurieux »

Rapport annuel (RA) : rappel



- **Une fois le PCDR approuvé**, chaque année, **rapport annuel** à rentrer au SPW pour le 31 mars, avec :
 - ✓ Etat d'avancement de la mise en œuvre du PCDR
 - ✓ Programme de travail
 - ✓ Projection à trois ans de rentrée de dossier de demande de convention
- Doit être **approuvé** par le **Collège et le Conseil communal**
- La version finale est **transmise pour information à la CLDR**

RA : activités de la CLDR en 2024

**Une année « au ralenti » au vu des élections régionales puis communales.
Néanmoins...**

Réunions	Participants
23/01/24 : séance plénière « rapport annuel »	29 participants
08/04/24 : comité de sélection « budget participatif »	20 participants (membres CLDR)
16/05/24 : GT Nature – réunion de lancement	28 participants
24/06/24 : GT nature – réunion « trame verte » (plantations)	13 participants
01/07/24 – GT nature – réunion « Trame noire »	8 participants

RA : Etat d'avancement des projets en cours

Bilan quantitatif de l'état d'avancement du PCDR à ce jour



1 année d'exécution depuis l'approbation du PCDR par le GW en 12/2023

Sur 32 projets :

- **9 en cours / en action continue**
→ **La moitié du lot 1 est en cours (55%)**
- 23 en attente ou prêt à être activé

1 convention-faisabilité DR obtenue :

- FP 1.8 - Aménagement d'une place de village à Beaurieux

RA : Etat d'avancement des projets en cours

Convention en développement rural en cours

FP 1.8 - Aménagement d'une place de village à Beaurieux



Convention-faisabilité signée par la Ministre le 03 juin 2024

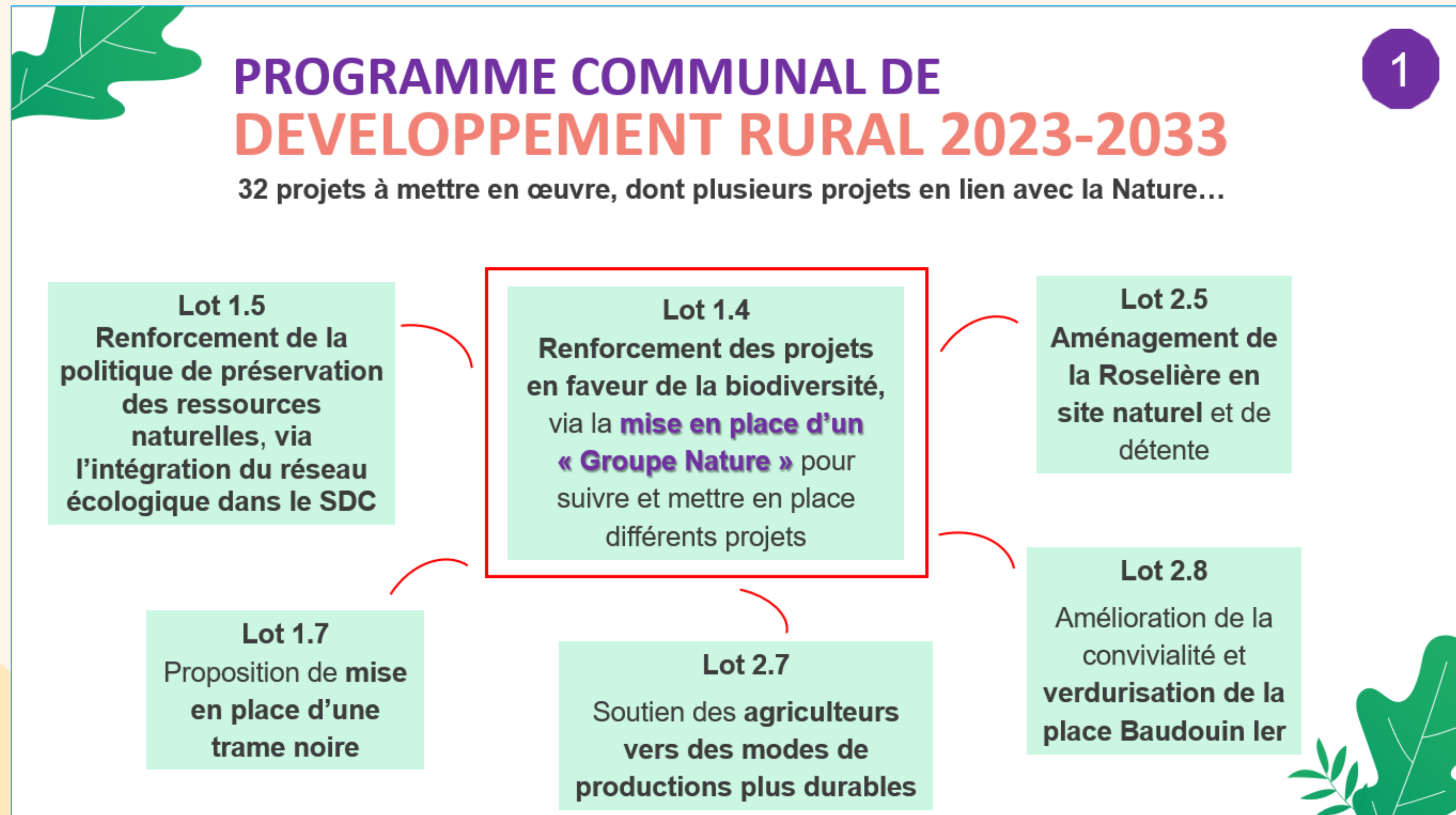
Auteur désigné par le Collège le 24 décembre 2024 (C² PROJECT)

Première rencontre avec l'auteur pour préciser le rétroplanning jusqu'au projet définitif début 2025

Esquisse avec les riverains puis avant-projet à présenter en CLDR +/- au 2^e semestre 2025

RA : Etat d'avancement des projets en cours

Lancement d'un GT Nature de la CLDR



**Avancées ?
Voir point
suivant...**

RA : Etat d'avancement des projets en cours

Situation des 9 projets du lot 1

1.1	Aménager la place de Sart en faveur des piétons	En attente	/
1.2	Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte	En attente	<ul style="list-style-type: none">En réflexion avec le SPW dans le cadre de l'aménagement de la cyclostrade vers Bruxelles
1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre SMG et Suzeril	En attente	/
1.4	Renforcer les projets en faveur de la biodiversité	Action continue	<ul style="list-style-type: none">Lancement du GT nature en mai 2024.3 réunions réalisées, d'autres à venir.
1.5	Renforcer la politique de préservation des zones naturelles	Action continue	<ul style="list-style-type: none">Réalisation du SDC en cours avec 2 membres CLDR dans le comité de suiviVolonté de création de nouvelles réserves naturelles.
1.6	Accroître l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire	Travaux en cours	<ul style="list-style-type: none">Phase 1: Plan d'investissement pour pose de panneaux PV sur bâtiments co. → Réalisé fin 2023Réflexion pour l'amélioration de l'isolation des bâtiments
1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire	Etude en cours	<ul style="list-style-type: none">Commune pilote au niveau wallon pour la définition d'un plan d'action trame noire
1.8	Aménager une place de village à Beaurieux	Etude en cours	<ul style="list-style-type: none">Désignation de l'auteur de projet en 12/2024: C² Project
1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport	En attente	<ul style="list-style-type: none">Demande de stagiaire : pas trouvé en 2024

RA : Etat d'avancement des projets en cours

Situation des 11 projets du lot 2

2.1	Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en faveur des modes actifs	En attente	/
2.2	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité	En attente	/
2.3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles	En attente	/
2.4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes	En attente	/
2.5	Aménager la roselière en zone naturelle et de détente	En cours – phase1	<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 : via le subside BiodiverCité
2.6	Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux	Action continue	<ul style="list-style-type: none"> Marchés des artisans et producteurs locaux depuis 2023 (printemps/été) + carte interactive Gogocarto + Festival en Vrac
2.7	Prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables	Action continue	<ul style="list-style-type: none"> Via service environnement: plantations + documentaires durant la semaine de l'arbre, Farming for Climate
2.8	Améliorer la convivialité et verdurisation de la place Baudouin 1er	Prêt à démarrer	<ul style="list-style-type: none"> Droit de tirage végétalisation 2024 pour ce projet accepté (subsidés +/- 100.000€)
2.9	Aménager le cœur de village de Tangissart en faveur des modes actifs et de la convivialité	En attente	/
2.10	Créer un aménagement convivial au Hall n°11	En attente	/
2.11	Valoriser les itinéraires de promenades	En attente	/

RA : Etat d'avancement des projets en cours

Situation des 12 projets du lot 3

3.1	Développer les voitures partagées dans les villages	Action continue	<ul style="list-style-type: none">Phase 1 : installation de 2 voitures partagées dans le centre
3.2	Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs	En attente	
3.3	Créer et aménager une salle de village à Tangissart	En attente	<ul style="list-style-type: none">Acquisition de la salle Notre Dame en 2024
3.4	Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords	En attente	
3.5	Aménager les abords du complexe sportif rénové et de la nouvelle salle de gymnastique contiguë	En attente	
3.6	Mettre en œuvre un projet en matière de sport	En attente	
3.7	Créer une plateforme d'échange entre les associations	En attente	
3.8	Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoirs et pratiques	En attente	
3.9	Rénover le bâtiment du foyer populaire et y aménager une salle polyvalente à destination des acteurs locaux	En attente	
3.10	Evaluer les besoins et créer un espace de co-working	En attente	
3.11	Redynamiser le marché hebdomadaire	En attente	
3.12	Accroître l'attractivité du centre et des commerces	En attente	

RA : Budget participatif 2024 et suites

The logo features the text "BUDGET PARTICIPATIF LES 2 PROJETS LAURÉATS" in bold, with "BUDGET PARTICIPATIF" in blue and "LES 2 PROJETS LAURÉATS" in red. To the right is a coat of arms with a green hill, a blue figure, and a yellow gear. Below the text are two gold medals with blue stars and a megaphone with a woman sitting on it.

Donne et ris
Rénovation du local de la donnerie située dans le centre de Court-St-Etienne

13, Place communale
Dans le bâtiment communal

± 2800€

Abri à vélos
Installation d'un abri à vélos couvert sur la place du Marché

Dans le prolongement de l'Avenue de Vaujourn, près de la Place Baudouin 1er
(localisation exacte à préciser)

± 18.500€

Ces projets seront réalisés dans les deux prochaines années
Rendez-vous sur www.cse2030.info/budgetparticipatif pour en savoir plus sur les projets !

- **Difficultés lors de l'édition 2024**
Objectifs visés : amélioration de l'accompagnement et de l'information aux candidats
- **Un budget participatif sera organisé en 2025**

Préparation en cours (règlement, modalités...) pour approbation en CLDR puis en Conseil communal

04

Programmation des conventions à trois ans










Quels projets éligibles ?

Ce que disent les textes cadres...






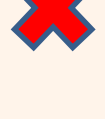





Article 2 : Les taux et plafonds de subventionnement des projets à inscrire en convention faisabilité et exécution sont modulés en fonction du type de projet à conventionner, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

Projets du PCDR potentiellement éligibles (lot 1)

	1.1	Aménager la place de Sart en faveur des piétons
	1.2	Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte
	1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre SMG et Suzeril
	1.4	Renforcer les projets en faveur de la biodiversité
	1.5	Renforcer la politique de préservation des zones naturelles
	1.6	Accroître l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire
	1.7	Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
	1.8	Aménager une place de village à Beaurieux
	1.9	Définir une vision stratégique en matière de sport

Projets du PCDR potentiellement éligibles (lot 2)

	2.1	Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en faveur des modes actifs
	2.2	Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité
	2.3	Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
	2.4	Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
	2.5	Aménager la roselière en zone naturelle et de détente
	2.6	Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux
	2.7	Prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables
	2.8	Améliorer la convivialité et verdurisation de la place Baudouin 1er
	2.9	Aménager le cœur de village de Tangissart en faveur des modes actifs et de la convivialité
	2.10	Créer un aménagement convivial au Hall n°11
	2.11	Valoriser les itinéraires de promenades

Les autres éléments à prendre en compte



Un projet...

- **« Prêt à démarrer »**
(pas de contrainte bloquante)
- **Porté par la Commune**
- **Maitrise foncière du sol par la Commune**

Avis sur la programmation à 3 ans

!! Projets en convention Développement Rural uniquement

2025

2026

2027

- FP 2.5 Aménager la Roselière en zone naturelle et de détente ?
- FP 2.2 Aménager le sentier 103 en faveur des modes actifs et de la biodiversité ?

- 1.1 Aménagement de la Place de Sart en faveur des piétons ?
- 1.2 Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte ?

- 1.3 Liaison cyclable SMG – Suzeril ?



**« Pré sélection » du Collège
→ Avis de la CLDR ?
(voir slide suivante)**

Avis sur programmation à 3 ans

!! Projets en convention Développement Rural uniquement



Si vous deviez choisir 1 (et 1 seul!) dossier à rentrer par an d'ici 2027, ce serait... ?



Temps 1 : Temps de réflexion par groupes de 3 membres (10 minutes - questions guides : voir slide suivante)



Temps 2 : Mise en commun et analyse des tendances (20 minutes)



Temps 3 : Conclusion / consensus ? (5 minutes)



Ceci n'est pas un jeu de hasard !
Les éléments à prendre en compte pour
guider votre choix

- Le « degré d'urgence » des projets par rapport aux besoins des habitants
- L'équilibre des thématiques/enjeux concernés dans la mise en œuvre des projets.
- L'équilibre des réalisations dans les villages
- La diversité du type de projets prévus

Pensez à bien argumenter vos choix !

05

Retour lancement Gt nature

06

Divers ?

Merci pour votre participation !



ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

NON CONCERNE

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2021	2021	25/03/25	25/05/21
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	23/01/24 : séance plénière « rapport annuel »	Nombre de présents	29 participants : 22 membres CLDR + 7 Hors CLDR (candidats et invités)
	08/04/24 : comité de sélection « budget participatif »		20 participants (membres CLDR)
	16/05/24 : GT Nature – réunion de lancement		28 participants
	24/06/24 : GT nature – réunion « trame verte » (plantations)		13 participants
	01/07/24 – GT nature – réunion « Trame noire »		8 participants
Réflexion sur l'opération de développement rural			

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	<p>En raison des élections communales d'octobre 2024 et de la période d'affaires prudentes qui la précède, le programme de travail de cette première année de mise en œuvre fut plus limité dans ces possibilités qu'en pleine législature.</p> <p>Néanmoins, la CLDR a pu se réunir à deux reprises en 2024, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre son avis sur le rapport annuel 2023 et discuter du programme de travail - En tant que comité de sélection du budget participatif, sélectionner les projets de l'appel 2024 <p>Par ailleurs, en 2024, le GT Nature de la CLDR dont la mise sur pieds était prévue dans la fiche projet s'est réuni à 3 reprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de lancement et réflexions sur les appels annuels BiodiverCité - Réunion spéciale « plantations » - Réunion spéciale « trame noire » <p>Enfin, la Commune a obtenu en juin 2024 sa première demande de convention-faisabilité pour l'aménagement de la place de Beurieux. La Commune a lancé en novembre un appel d'offre pour la désignation d'un Auteur de projet. Après réception et analyse des offres, le bureau d'études lauréat a été désigné par le Collège communal en sa séance du 24 décembre 2024.</p>
--	--

Propositions de projets à entreprendre

	<p>Au vu des réflexions menées en séance plénière de CLDR du 13 février 2025, il est ressorti la volonté d'entreprendre les projets suivants en 2025 :</p>
Numéro fiche-projet	A compléter après CLDR
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	2025
Numéro fiche-projet	A compléter après CLDR
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	2025
Numéro fiche-projet	

Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	



Si vous deviez choisir 1 (et 1 seul!) dossier à rentrer par an d'ici 2027, ce serait... ?

N° FP	Intitulé	2025	2026	2027	Argumentaire
1.1	Aménager la place de Sart en faveur des piétons		X X X	X X	Sécurité accrue pour les enfants aux abords des écoles Déjà des plans / esquisses -> peut aller vite Touche beaucoup de monde -> magasin Delhaize également Equité en termes de thématiques
1.2	Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte	X		X X	Enjeux de sécurité Mobilité dans le centre -> enjeu important Dossier difficile, enjeux complexes, nombreux intervenants (parking court village, cyclostrade pas encore claire...) -> mais ne pas postposer trop la réflexion car concerne de nombreux citoyens stéphanois >< Tant que le projet global n'est pas plus avancé, est-ce pertinent ?
1.3	Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre S-MG et Suzeril	X	X		Raison de sécurité d'accès aux écoles (!! Double emploi avec le sentier 103)
2.2	Aménager le sentier 103 en faveur des modes actifs et de la biodiversité	X X X X X X	X		Projet de longue date, forte demande, bien avancé Touchera de nombreux citoyens (Faux-La Roche – Tangissart) Atout majeur mobilité des hameaux, bénéfique pour le sud CSE Aménagement biodiversité SGIB → ne pas macadamiser (attention croisement vélos/piétons). Prendre en compte la trame noire (éclairage que quand il y a passage)
2.5	Aménager la roselière en site naturel et de détente		X X	X X X	Projet bien avancé (x2), sympathique Pourquoi ne pas le laisser naturel ? (!! 2 projets dans Beurieux, moins prioritaire) Zone polluée -> nécessité d'intervenir Equité en termes de thématique

